

Article 1 : Dépôts sur les plateformes de déchets verts : les tontes à part.

La Communauté de communes et les communes de la Vallée offrent à leurs habitants un service de proximité en permettant à tous d'accéder à une plateforme communale pour déposer leurs déchets verts.

Depuis quelques années le coût de ce service augmente. En raison d'une part de l'augmentation des tarifs du prestataire chargé d'évacuer ces déchets mais aussi en raison de l'augmentation des volumes à traiter. Or les déchets de tonte constituent une part importante de ces déchets.

C'est pourquoi à partir de 2022, il **faudra désormais différencier vos dépôts sur les plateformes : d'un côté les déchets ligneux (branchages) qui seront broyés et de l'autre les déchets de tonte qui seront gérés sur place.**

Article 2 Au jardin que faire de mes déchets de tonte ?

Avant de se déplacer à la plateforme communale, garder ses déchets au jardin est une solution écologique et économique. En effet, les tontes de gazon sont une précieuse ressource : elles apportent matière organique et azote qui améliorent la qualité du sol ainsi que sa résistance à la sécheresse. Il serait donc dommage de les jeter pour dépenser par ailleurs en arrosage et en engrais chimique...

Comment recycler mes déchets de tonte :

Les composter : leur teneur en azote en font un élément indispensable du compost. Attention à limiter les quantités et à mélanger le compost à chaque apport pour éviter la fermentation.

Le mulching : qui consiste à hacher très finement l'herbe et à la laisser sur place. Le mulch ainsi rejeté protégera votre gazon de la sécheresse et sa décomposition apportera un engrais naturel à votre sol.

Le paillage au potager : en couche fine pour les cultures rapides (salade,...) ou en couche épaisse et préalablement séchée et éventuellement mélangée avec une matière plus sèche (paille, broyat de branchage,...) pour les cultures à cycle plus long (tomates, courgettes,...). Là encore l'herbe apportera au sol une bonne teneur en azote naturel et le protégera le sol de la sécheresse .

Le paillage au pied des haies et des arbres : en couche épaisse. Aucun risque.

Tondre moins souvent et tondre plus haut : surtout en été, c'est meilleur pour la faune du sol et votre gazon résistera mieux aux sécheresses.

Laisser des espaces non tondus : ils deviendront des zones refuges favorables aux insectes pollinisateurs et autre petite faune.